

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 13 novembre 2019

L'An deux mille dix-neuf,
le 13 novembre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 novembre 2019 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Marie-Aline ANGLADE, Sabine BOUQUET, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Armand FABRE, René CHARREYRE, Pierre-Jean MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Le compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2019 est adopté : 9 pour, 2 abstentions.

Travaux en forêt 2020:

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts. Le programme concerne les forêts de Champagnac et du Mont. Pour la forêt de Champagnac, il est proposé une coupe d'amélioration estimée à 56 m³.

Pour la forêt du Mont, l'ONF propose de ne pas réaliser la coupe de 423 m³ proposée initialement dans le programme de travaux pluriannuels.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de l'ONF. 10 pour, 1 abstention.

Avenant au marché de travaux pour les voies communales n°10 et n°11 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché de travaux a été contracté avec l'entreprise SAS Cubizolles TP et carrières pour la réalisation d'importants travaux sur les voies communales n°10 et n°11. Ces travaux vont se terminer prochainement. Ils devaient se terminer initialement à la fin du printemps 2018.

Une estimation avait préalablement été effectuée par la DDT en 2013. Le reprofilage et le renforcement de la chaussée est plus important que celui prévu à l'époque. Le prix unitaire de cette prestation proposé par l'entreprise dans le cadre du marché est très intéressant. La difficulté technique de mise en œuvre ensuite d'un enduit bi-couche prévu au marché sur ces travaux de reprofilage et de renforcement nécessite de faire réaliser toutes ces prestations par le même entreprise. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant. Le nouveau montant du marché sera alors de 74 595 € H.T. Il reste cependant en dessous de l'estimation initiale de 2013 et des crédits budgétés pour ces travaux. Le délai des travaux est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2019. 10 pour, 1 abstention.

Demandes d'emplacement annuel au camping :

Après avoir examiné les demandes d'emplacement annuel au camping municipal, le Conseil Municipal décide d'accorder, sans modifier les conditions tarifaires de l'année précédente, la location annuelle de l'emplacement n°15 à Monsieur Thierry Vincent, l'emplacement n°13 à Monsieur et Madame Falcon, l'emplacement n°4 à Mme Crouzet Joelle, l'emplacement n°19 à Monsieur Théodore et Madame Lafon. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de Madame Bonnaud et de Monsieur et Madame Besson, car les emplacements n°16 et n°17 ne sont pas proposés pour des locations annuelles. 10 pour 1 abstention.

Choix d'une entreprise pour le remplacement de menuiseries sur des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de remplacement des menuiseries de bâtiments communaux suite à la décision du 28 juin 2019 du conseil municipal, il a été nécessaire de relancer un appel d'offres en deux lots pour la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal décide de retenir les meilleurs offres, c'est-à-dire pour le lot n°1, Menuiseries extérieures bois, l'entreprise PARRIN Sébastien avec une offre à 57 630 € H.T et pour le lot n°2, Portes de garage, l'entreprise BF43 avec une offre à 29 914,80 € H.T. 9 pour, 2 abstentions.

Demande de subvention pour des travaux dans la salle culturelle :

Après un vote sur les travaux proposés: cabine de projection et réfection des toilettes, les travaux concernant l'aménagement d'une cabine de projection ne sont pas retenus. Le Conseil Municipal décide de demander une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 uniquement pour des travaux qui consistent à moderniser les toilettes de la salle culturelle en remplaçant notamment les actuelles toilettes turques par des toilettes modernes. 10 pour, 1 abstention.

Demande de subvention pour des travaux de voirie en 2020:

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point.

Attribution d'une subvention pour l'association du marché aux bestiaux saugain :

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 300 € au profit de l'association du marché aux bestiaux saugain pour le lancement et le développement du marché au cadran. 9 pour, 2 abstentions.

Recrutement en contrat à durée indéterminé pour l'entretien des bâtiments communaux :

Le Conseil Municipal décide de recruter Madame Marie-Louise Gachon en contrat à durée indéterminé de 6 heures par semaine pour la réalisation du ménage des bâtiments communaux. 10 pour, 1 abstention.

Travaux sur le réseau téléphonique à La Bastide :

Un avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique à La Bastide a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire conformément à la convention cadre du 30 juin 2015 signée avec Orange pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques sur supports communs. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 5 620,30 € HT. Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera auprès de la commune une participation de : 5 620,30 – (380m x 8 €) = 2 580,30 €. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté 10 pour, 1 abstention, décide d'engager ces travaux avec une participation financière de la commune de 2 580,30 €.

Attribution de parcelles communales à vocation agricole (pré des frères) :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de refaire le bail de location du pré des Frères suite à la demande du GAEC du Loubyra qui cesse leur activité. Il est proposé que le pré des frères (parcelles

E262 et E263) soit attribué au GAEC de l'Ouragan qui reprend également les terres voisines appartenant à la famille Coufort. Le bail sera établi pour une durée de 9 ans. Le tarif était de 49,97 € en 2019. Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail correspondant. 10 pour, 1 abstention.

Locations de parcelles à vocation agricole appartenant à la section de Champagnac :

Monsieur le Maire indique que suite à l'arrêt du GAEC du Loubyra au 31 décembre prochain, il convient d'attribuer la location des parcelles à vocation agricole du hameau de Champagnac qui étaient exploitées par ce GAEC par un bail de 9 ans débutant le 1^{er} janvier 2020. Il est rappelé que les exploitants ayant leur domicile sur la section sont prioritaires. Après consultation des représentants des deux exploitations de Champagnac dont des exploitants résident sur place, il est proposé une nouvelle répartition des parcelles à partir du 1^{er} janvier 2020. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les baux correspondants. 10 pour, 1 abstention.

Modification des tarifs 2020 du complexe touristique :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier les tarifs 2020 du complexe touristique. En effet, le tarif de « 39 € » était indiqué par erreur au lieu de « 49€ » pour le prix des nuitées à partir de deux nuitées en semaine en très basse saison. Le tarif de la cuisine du gîte pour les personnes de la commune n'était pas indiqué. Les cautions demandées n'étaient pas indiquées. Le tarif de la salle culturelle pour le restaurant Les Fauvettes n'était pas indiqué (la mise à disposition de la salle nécessite néanmoins le versement de la caution). Le Conseil Municipal valide ces modifications. 10 pour, 1 abstention.

Demande de subvention auprès du département de la Haute-Loire pour les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales à La Bastide :

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Département de la Haute-Loire pour obtenir une subvention de 20 % du montant des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales à La Bastide. 10 pour, 1 abstention.